Mission Permanente de la
République du Mali à Genève

Ambassade de la République du Mali
auprès de la Confédération Helvétique

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Genève, le 08 novembre 2024

N° 0340 /MPMG/QC

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme et a l'honneur de lui transmettre la contribution du Mali, dans le cadre de l'élaboration du Rapport sur la garantie d'une éducation de qualité pour la paix et la tolérance pour chaque enfant (Résolution 54/5 du Conseil des droits de l'Homme), qui sera présenté lors de la 59ème session du Conseil des droits de l'Homme.

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, l'assurance de sa haute considération.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme

Genève

REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI A GENEVE
REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi
AMBASSADEUR

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME
****
Secrétariat Général
****

REPUBLIQUE DU MALI
****
Un Peuple-Un But-Une Foi

CONTRIBUTION DU MALI AU RAPPORT SUR LA GARANTIE D'UNE EDUCATION DE QUALITE POUR LA PAIX ET LA TOLERANCE POUR CHAQUE ENFANT

RESOLUTION54/5 DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

1- **Comment les gouvernements s'assurent-ils que les systèmes éducatifs dans l'ensemble, leur contenu, leurs structures, leurs méthodes d'enseignement, leurs programmes, leurs modes de transmission et leur gestion :**
   - **sont culturellement pertinents et adaptés aux contextes locaux ;**
   - **favorisent des relations équitables et l'inclusion, en abordant les questions de l'inégalité entre les sexes, du discours de haine et de la discrimination sociale ;**
   - **répondent aux besoins de tous les groupes de la population ; et**
   - **remettent en cause la violence structurelle et la division au sein des communautés ?**

La constitution de juillet 2023, stipule dans son article 11 : « tout citoyen à droit à l'instruction. L'enseignement public est obligatoire, gratuit et laïc. L'enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la loi ».Cette vision est renforcée par la loi d'orientation sur l'éducation en son article 11 qui précise : « le système éducatif malien a pour finalité de former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoir-faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie moderne ».

Les plus hautes autorités ont fait de l'éducation une priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des apprenants et en tenant compte des objectifs de développement et des valeurs socioculturelles du Mali. Il contribue à l'égalité des chances.

Le droit d'aller à l'école s'exerce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion selon l'article 9 de la même loi. Dans le document du PRODEC2, la vision est de permettre à chaque malien d'achever au moins une éducation de base de qualité afin de fournir au pays des compétences indispensables à son émergence. Cela a été pendant longtemps une préoccupation majeure des différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du Mali.

Au-delà de ces dispositions juridiques, il existe au Mali, un système de coordination, de contrôle, d'évaluation des apprentissages, de gestion du système éducatif dans le cadre de la mise en œuvre de la politique éducative à travers le Secrétariat général du Ministère de l'Education nationale. Ainsi, des services centraux ou rattachés comme l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN), la Direction Nationale de la Pédagogie (DNP) et déconcentrés comme les Inspections Pédagogiques Régionales de l'Enseignement Secondaire (IPRES), les Académies d'Enseignement (AE) et les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) œuvrent de manière permanente pour garantir à chaque citoyen malien le droit d'aller à l'école sur toute l'étendue du territoire national.

2- **Comment les gouvernements s'assurent-ils que l'éducation à la paix est intégrée de manière holistique dans l'enseignement scolaire à tous les niveaux, de sorte que le contenu soit transmis à tous les apprenants, que les enseignants soient dotés des connaissances et des compétences nécessaires pour dispenser efficacement l'éducation à la paix aux enfants, et que les programmes, la pédagogie et le matériel éducatif soient systématiquement révisés et renforcés ?**

Dans le processus de révision des programmes d'études et des outils d'accompagnement pédagogiques (modules et guides), certaines thématiques dont l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à la culture de la paix, l'éducation aux droits humains, l'équité et le genre, l'éducation à la santé et au bien-être, la prévention de l'extrémisme violent, l'appui psychosocial ont été prises en charge.

Pour y arriver, un dispositif de formation et de suivi évaluation a été mis en place aux fins d'aboutir à un meilleur enseignement de ces thématiques et avoir un changement de comportement souhaité chez les apprenants.

3- **Comment les gouvernements adoptent ils une approche communautaire globale pour favoriser la collaboration entre différentes parties prenantes afin de garantir une mise en œuvre complète et d'éviter la duplication des efforts ?**

Au Mali, toute la communauté éducative, (l'Association des Parents d'élèves (APE), les Comités de Gestion Scolaires (CGS), l'Association des Mères d'Elevés (AME), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations non gouvernementales (ONG), les syndicats d'enseignants, les Collectivités Territoriales), est impliquée dans la gestion de l'école. Il existe un dispositif de coordination et de pilotage dans le système à travers un cadre partenarial fonctionnel et dynamique pour éviter la duplication des efforts.

4- **Quels indicateurs et systèmes les gouvernements ont-ils mis au point pour suivre et évaluer les progrès des initiatives d'éducation à la paix et garantir la responsabilité ?**

Au Mali, il existe des structures dédiées à l'évaluation des apprentissages, au renforcement des compétences du personnel enseignant comme en témoigne l'existence d'un système de gestion intégré de formation continue des enseignants (SIGE-FC) dont la finalité est de disposer d'un répertoire d'enseignants formés sur les thématiques citées, d'évaluer les besoins de formation et d'apporter si nécessaire un appui au personnel enseignant dans le cadre d'un meilleur

enseignement des thématiques sur l'éducation à la paix et aux thématiques émergentes intégrées dans les programmes d'études, dans les modules et les guides de formation.

5- **Comment les gouvernements ont-ils démontré leur engagement institutionnel et leur leadership, notamment par l'allocation de ressources dédiées et adéquates, ainsi que par la collaboration avec les secteurs de l'humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, afin de s'assurer que l'éducation réponde aux défis des sociétés ?**

Il faut rappeler que dans le PRODEC2, les orientations stratégiques et les principales réformes politiques sont envisagées au niveau de 5 axes de la réforme que sont : l'amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif ; l'amélioration de la formation et de la gestion des enseignants ; la promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de base de qualité pour tous ; le renforcement de la gouvernance du secteur et le renforcement de la résilience du secteur. Cela doit permettre d'ici l'horizon 2028 à la nation malienne de garantir une éducation de qualité à chaque enfant en se fixant les objectifs spécifiques suivants :

- *assurer à tous les enfants une éducation préscolaire de qualité de manière à les préparer pour l'entrée au fondamental ;*
- *assurer à toutes les filles et à tous les garçons un accès et un achèvement aux six premières années de l'enseignement fondamental tout en disposant des connaissances de base souhaitées, y compris dans les zones de crise, affectées ou défavorisées ;*
- *assurer à toutes les filles et à tous les garçons un accès et un achèvement aux trois dernières années de l'enseignement fondamental tout en disposant des connaissances de base souhaitées, y compris dans les zones de crise, affectées ou défavorisées.*

Au Mali, le Gouvernement a mis en place un programme national d'éducation aux valeurs. Ce programme s'appuie sur des valeurs de tolérance, d'entraide et de solidarité dans le but de promouvoir et de consolider le vivre ensemble, la paix, la réconciliation nationale, l'unité nationale en s'appuyant sur nos valeurs traditionnelles, ancestrales et socio-culturelles.

Dans l'architecture gouvernementale actuelle, un département est dédié à la réconciliation et à la cohésion sociale qui travaille pour recoudre le tissu social suite aux effets de la crise multidimensionnelle.

Pour la prise en charge des personnes dans les zones de crises et de conflits, le département en charge de la santé et du développement social en collaboration avec les organisations humanitaires apporte un appui aux populations déplacées dans le secteur de l'éducation (fourniture des abris temporaires d'apprentissage, création de centres d'apprentissage communautaire, de centres S/SAP, des Ecoles à classe unique : ECU, des écoles mobiles, des écoles nomades , la distribution de kits scolaires, le recrutement des enseignants volontaires, la création de cantines scolaires, l'organisation de l'enseignement à distance, l' organisation de cours de rattrapage, l'appui psychosocial, etc.).

Dans le secteur de la santé et de l'hydraulique, les efforts se poursuivent par : l'accès des populations aux services de santé, aux systèmes d'adduction d'eau potable, à la distribution

de céréales et de kits alimentaires, etc sous la supervision et l'accompagnement des services techniques de l'État et de collectivités territoriales.

6- Dans le contexte de conflits armés et de crises prolongées comment les gouvernements vont-ils au-delà de la garantie de l'accès à l'éducation pour donner également la priorité à l'éducation ?

L'éducation a un rôle vital à jouer dans le but de réaliser les objectifs du Cadre d'Action de Dakar 2000, qui mentionne que les gouvernements doivent répondre aux besoins des systèmes d'éducation affectés lors des conflits, des calamités naturelles et des périodes d'instabilité politique. Lors de la 64eme session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, il a été adopté la résolution (A /64/L.58) en 2010 sur le droit de l'éducation en situation d'urgence dont le but ultime est de veiller à ce que toutes les populations affectées par les situations d'urgence aient un accès égal à une éducation de qualité qui soit sûre et pertinente dans la perspective de l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Pour ce faire le Gouvernement de la République du Mali a mis en œuvre les actions ci-après :

- *déplacement de sites d'écoles dans les zones sécurisées ;*
- *recrutement des enseignants volontaires ;*
- *création des abris temporaires d'apprentissage ;*
- *organisation de cours à distance ;*
- *enseignement interactif à la radio ;*
- *formation des enseignants à l'éducation en situation d'urgence ;*
- *réorganisation et allègement des programmes ;*
- *organisation de sessions spéciales (DEF et Bac) en faveur des élèves déplacés internes et externes.*

Dans le cadre de l'éducation pour tous, le Mali à travers le Ministère de l'Education nationale a accordé la priorité à la scolarisation des filles par la mise en place de mesures incitatives allant dans le sens de l'accès et du maintien d'un nombre assez important de filles à l'école. Le pays a élaboré des programmes spécifiques de renforcement des capacités du personnel enseignant en lien avec :

- *la prévention de l'extrémisme violent ;*
- *l'éducation à la culture de la paix et la prévention des conflits ;*
- *l'appui psychosocial ;*
- *la promotion de la santé et le bien être ;*
- *la prévention et la détection de la santé mentale chez les apprenants ;*
- *la gestion de l'école en période de crise et post-crise ;*
- *la pédagogie des grands groupes ;*
- *la prise en compte de l'équité genre et de l'inclusion.*

En plus de ces actions, le Mali a mis en place un programme vigoureux d'alphabétisation en faveur des enfants déscolarisés et non scolarisés par le développement d'un sous-secteur de l'éducation

non formelles. Toutes ces initiatives des pouvoirs publics ont pour but de garantir à chaque enfant malien une éducation de qualité et de manière inclusive.